

Séance du 9 avril 2018

Le neuf avril deux mille dix huit, à 20 h 30, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Jérôme VIC, Maire.

Conseillers en fonction : 9

Présents : Mmes SOUCHE, LIMOUSIS, BROUET, BUTSCHER – MM. VIC, FABRE, KREMER, FLEURET, FERNANDEZ.

Absent : néant

Secrétaire de séance : M. FABRE Stéphan

Monsieur VIC remercie les conseillers municipaux présents et passe à l'ordre du jour.

Constatation résultat 2017 Assainissement

La totalité de l'excédent de fonctionnement soit 50 123.51 €, et de l'investissement soit 22 562.56 €, seront repris au Budget Primitif 2018.

Affectation résultat 2017 Commune

Compte tenu des Crédits reportés (210 872.97 €), l'excédent de résultat de fonctionnement sera de 49 670.02 €, avec un excédent de fonctionnement capitalisé (1068) de 112 238.39 €.

Reversement partiel excédent d'exploitation Assainissement vers Budget Communal 2018

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Compte Administratif Assainissement 2017 présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 50 123.51 €.

Compte tenu des travaux à réaliser sur la Commune, un reversement partiel de cet excédent peut être envisagé sur le Budget Primitif 2018 Communal.

Toutefois cette opération ne peut être réalisée qu'en respectant certaines conditions :

- l'excédent dégagé au sein du Budget M49 doit être exceptionnel, et ne saurait résulter de la fixation d'un prix trop élevé destiné à faire financer par les usagers les dépenses du budget général de la Collectivité de rattachement ;

- le reversement de l'excédent n'est possible qu'après couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement ;

- le reversement n'est possible que si les excédents ne sont pas nécessaires au financement des dépenses d'investissement ou de fonctionnement qui devraient être réalisées à court terme.

Après étude de la situation financière, et des projets à réaliser, M. le Maire propose de reverser la somme de 38 000 € sur le Budget Communal 2018.

Après une brève discussion, le Conseil Municipal approuve la proposition de M. le Maire.

Les crédits d'un montant de 38 000 € seront prévus au compte 672 en M49, et au compte 7588 en M14.

Taux d'Imposition 2018 – Produit fiscal attendu

Monsieur le Maire présente l'Etat FDL 1259 des Services Fiscaux du Gard concernant les taux d'imposition, le produit fiscal attendu pour 2018 ainsi que les bases notifiées.

Monsieur VIC propose de ne pas modifier les taux d'imposition pour l'année 2018.

Après discussion et débat, à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal fixe le produit fiscal attendu 2018 et les taux d'imposition comme suit :

Taxe d'Habitation	442 300	10.10 %	44 672
Taxe Foncière Bâtie	268 000	6.65 %	17 822
Taxe Foncière Non Bâtie	18 700	33.76 %	6 313
Produit Fiscal Attendu 2018			68 807

Budget Primitif 2018 Assainissement

Section d'exploitation : dépenses	56 423.51
65 autres charges de gestion courante	500.00
67 charges exceptionnelles	38 000.00
023 virement à section d'investissement	17 923.51
Section d'exploitation : recettes	56 423.51
70 vente produits fabriqués	6 300.00
002 résultat reporté	56 123.51
Section d'investissement : dépenses	40 486.07
21 immobilisations corporelles	40 486.07
Section d'investissement : recettes	40 486.07
021 virement section de fonctionnement	17 923.51
001 résultat reporté	22 562.56

Le budget du service assainissement est voté tel que présenté.

Budget Primitif 2018 Commune

Section de fonctionnement : dépenses	255 833.02
011 charges à caractère général	68 200.00
012 charges de personnel	61 800.00
014 atténuation de produits	2 000.00
022 dépenses imprévues	800.00
023 virement à section d'investissement	75 350.15
042 dotations aux amortissements	3 932.87
65 autres charges de gestion courante	37 400.00
67 charges exceptionnelles	6 350.00
Section de fonctionnement : recettes	255 833.02
002 excédent antérieur reporté	49 670.02
013 atténuation de charges	2 000.00
70 produits des services du domaine	11 250.00
73 impôts et taxes	102 407.00
74 dotations, participations, subventions	49 048.00
75 revenus des immeubles	39 000.00
77 produits exceptionnels	180.00
042 opérations d'ordre entre sections	2 278.00
Section d'investissement : dépenses	436 355.99
020 dépenses imprévues	4 000.00
20 immobilisations incorporelles	3 000.00
204 subventions équipements versées	200.00
21 immobilisations corporelles	428 877.99
040 opération d'ordre de transfert	2 278.00
Section d'investissement : recettes	436 355.99
001 résultat reporté	98 634.58
021 virement section de fonctionnement	75 350.15

040 opérations d'ordre entre section	3 932.87
10 dotations fonds divers et réserves	34 138.39
13 subventions d'investissement	74 300.00
16 emprunt	50 000.00

Détail des subventions allouées à diverses associations lors du vote du Budget Primitif 2018 pour un montant de 2 863.00 € :

APE Les Galopins : 763 € - Campagn'art : 350 € - Club du 3me Age : 550 €
 Entr'aide Œcuménique : 200 € - Société de chasse Les Camisards : 1 000 €.

A l'unanimité des présents le Budget Primitif 2018 est approuvé et voté tel que présenté.

Climatisation salle du Conseil et Classe de l'école

Comme décidé en réunion du 15 mars 2018, M. Vic présente les 3 devis qu'il a reçus concernant la climatisation de la Salle du Conseil et de la classe de l'école.

- Entreprise AIGOIN Thierry (Martignargues) : 9 070.00 € HT,
- Entreprise BOTTAGISI Christian (Saint Césaire de Gauzignan) : 8 429.81 € HT,
- Ets PUECH-ARDEN (Bagard) : 7 057.00 € HT.

Après étude, Le Conseil Municipal décide de retenir l'Entreprise PUECH-ARDEN afin d'effectuer les travaux de climatisation.

Questions diverses :

- Club de Généalogie de Cardet

M. le Maire fait part de l'offre du club de généalogie de Cardet dont l'activité, à titre bénévole, est la numérisation et retranscription des registres d'Etat Civil disponibles en Mairie. Le résultat de ce travail permettra la réalisation d'un fascicule regroupant l'ensemble des actes de naissances, mariage et décès de la Commune.

Après réflexion, le Conseil Municipal est favorable à cette demande. Madame BOUET, Trésorière de l'Association, sera informée de la présente décision.

- Fête Nationale du 14 Juillet

Le Conseil Municipal décide de reconduire la Fête du 14 Juillet. Cette année, en fonction du calendrier, la date du vendredi 13 juillet est retenue. A cette occasion, un feu d'artifice sera tiré. Le choix du traiteur sera fixé ultérieurement.

- Cévennes Déchets

M. le Maire informe le Conseil Municipal de plusieurs réclamations d'administrés concernant la traversée de l'agglomération par les camions de la Société Cévennes Déchets qui se rendent à la Déchèterie sur Saint Césaire de Gauzignan.

Compte tenu du danger que représentent ces passages ainsi que des nuisances sonores, il est décidé de demander à la Société Cévennes Déchets de bien vouloir modifier leur itinéraire afin d'éviter la circulation dans le village. Une demande leur sera adressée en ce sens.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 10.